

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0548**

commune (s) :

objet : Fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable et divers accessoires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0548**

objet : **Fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable et divers accessoires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le marché concerne la fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable et divers accessoires.

Une procédure d'appel d'offres ouvert serait lancée, en application des articles 144, 145, 149, 150, 160 et 161 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable et divers accessoires.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour la durée du marché, soit 4 années fermes.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable et divers accessoires.

2° - Autorise dans le cas où l'appel d'offres est déclaré infructueux, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié dans les conditions des articles 59-III et 161 du code des marchés publics ou par voie d'un nouvel appel d'offres dans les conditions prévues aux articles 144, 145, 150 et 160 du code des marchés publics selon la décision de la commission d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées par la commission d'appel d'offres compétente.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fourniture de dispositifs de fermeture pour les réseaux d'assainissement et d'eau potable et divers accessoires et tous les actes y afférents, pour un montant minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

5° - La dépense en résultant sera imputée sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement, au budget annexe des eaux et au budget principal - exercices 2015 à 2019 - compte 2154 de la section investissement sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.